

Aménagement d'un immeuble sis à l'angle de la rue des Granges et de la rue de la République - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : Ma dernière intervention concerne des projets immobiliers au centre-ville. Je constate qu'après qu'on ait dépensé des millions pour l'opération Grand-Centre, on apprend qu'un commerçant du centre-ville, intéressé d'ailleurs au premier chef par la «réanimation» du centre-ville, a cédé à une banque l'immeuble dans lequel il était installé. Comme moyen d'animer le centre-ville, je crois qu'on peut mieux faire !

L'Est Républicain du 9 janvier écrivait, je cite : «de grandes baies remplaceront avantageusement l'inesthétique habillage métallique de la façade lorsque la nouvelle agence ouvrira en 1995 ses 1 205 m² de bureaux sur 6 niveaux», fin de citation. Comme l'inesthétique habillage métallique de la façade avait été accepté par le Maire, peut-être n'est-ce pas vous mais votre prédécesseur, lors de la demande du permis de construire, je m'inquiète de ce qui va se passer cette fois-ci. Est-ce que les Bâtiments de France et vous-même serez plus vigilants pour veiller à ce que le bâtiment qui s'élèvera à l'angle de la rue des Granges et de la rue de la République soit en harmonie avec l'architecture environnante du point de vue du style de la façade et de la hauteur. Et pourquoi ne pas réhabiliter la façade qu'on va redécouvrir derrière la structure métallique lorsque celle-ci sera enlevée ?

M. LE MAIRE : En ce qui concerne la cession du magasin LEPIN à la Caisse d'Épargne, il n'est pas dans mes compétences d'intervenir. C'est vrai que François LEPIN faisait partie du groupe de pilotage de Grand-Centre, mais c'est la responsabilité familiale de MM. LEPIN que d'avoir fait cette transaction.

Par contre, le projet de la Caisse d'Épargne qui a fait un peu de vagues récemment est un projet sur lequel on a beaucoup travaillé, les services d'urbanisme, l'Adjoint à l'urbanisme, les architectes et bien entendu l'Architecte des Bâtiments de France. Ce projet va d'ailleurs être réalisé sous forme d'une maquette qui sera prochainement exposée au public et présentée à la Commission d'Urbanisme. Nous nous sommes efforcés de conserver le maximum dans ce projet architectural de cette façade dite XVIII^{ème} de la rue des Granges qui sera conservée et restaurée d'ailleurs en pierre identique à l'origine. Le corps de bâtiment sera surmonté d'une toiture en petites tuiles sur la rue de la République. Les deux tourelles seront conservées et restaurées, celle à l'angle des deux rues recevra un nouvel habillage de pierre et la partie entre les deux tourelles sera démolie et remplacée par une composition de pierre, de piliers et de verre, tout cela bien entendu sous la haute responsabilité de l'Architecte des Bâtiments de France, de nos propres services. Je pense que cela se réalisera au mieux dans les meilleures conditions.

Pendant que j'ai l'avantage de répondre à M. NACHIN, je voudrais lui dire que j'ai lu attentivement les infos vertes n° 9 et je le remercie du billet d'âne qui se trouve en dernière page, c'est vraiment un billet d'âne !

Dont acte.